

Compte rendu de Conseil municipal du 16 novembre 2017

Membres en exercice : 19

Présents : 13

Excusés : VACHON Séverine (pouvoir C. MIETTON), TRUELLE Jacky (pouvoir M. GACIOCH), BENOIST Nadia (pouvoir D. SECHERESSE), BROUCHET Kevin.

Absents : RENAUD Eric, AUBINEAU-DUBOIS Audrey.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de séance du 14 septembre 2017.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

La commune renonce à son droit de préemption pour les opérations suivantes :

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE
287, rue J-B Clément Sect. AB 52	Bâti	231 m ²
149, route de Chizé Sect. AE 27	Bâti	1 351 m ²
28, chemin de bel air Sect. 227 AA 179	Bâti	500 m ²
179, rue Maurice Ferroux Sect. 227 AA 21	Bâti	2 148 m ²

MARCHE : TARIFS DES DROITS DE PLACE

Pour faire suite à la décision de facturer les droits de place aux commerçants du marché par l'émission d'un titre de recettes trimestrielle et afin d'en faciliter la gestion, le conseil municipal décide à l'unanimité de déterminer les tarifs, comme suit :

- Commerçants habituels : 10 € / mois,
- Commerçants saisonniers : 10 € / mois, calculés prorata temporis,
- Commerçants occasionnels : 5 € / emplacement.

DEROGATION A L'OBLIGATION DE REPOS DU DIMANCHE

Trois commerçants ayant sollicité une dérogation à l'obligation de repos des dimanches 24 et 31 décembre prochain, le conseil municipal émet un avis favorable en ce sens.

PARTICIPATION AU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES

L'aide de 500 € accordée en 2016 au fonds départemental d'aide aux jeunes ayant été conditionnée au maintien de la contribution du conseil départemental, et après avoir noté que la part du conseil départemental dans le financement de ce dispositif de solidarité s'est réduite tant en montant qu'en pourcentage, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une aide de 300 € pour 2017.

PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Pour les mêmes raisons, le conseil municipal décide à l'unanimité de ramener à 300 € sa contribution annuelle au fonds de solidarité logement pour 2017.

ABSENTEISME : DEMANDE DE RETABLISSEMENT DE L'IAT

Vu la demande d'un adjoint technique employé aux écoles, placé en congé pour maladie ordinaire depuis le 6 septembre 2017, et qui sollicite le rétablissement de son IAT, le conseil municipal souhaite un complément d'information quant à la date estimée de reprise de service de l'agent et, dans cette attente, décide de surseoir à statuer.

OPAH « RENOUVELLEMENT URBAIN » 2018-2022

Dans le cadre du programme local de l'habitat (PLH) de la CAN, un diagnostic a été réalisé sur les 45 communes du territoire, avec un volet spécifique sur la thématique du « renouvellement urbain ». Beauvoir-sur-Niort figurant parmi les 12 communes potentiellement concernées par cette requalification urbaine, le conseil valide le périmètre d'action retenu (sur le centre bourg) et accepte, à l'unanimité, d'engager un montant prévisionnel de 25 875 € sur 5 ans, générant par la même, un appui financier de 76 500 € de la CAN et 108 462 € de l'Etat.

DISPOSITIONS APPLICABLES EN CAS DE DEPOTS SAUVAGES

Les dépôts sauvages de déchets étant de plus en plus fréquemment constatés sur les voies publiques, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à prendre un arrêté municipal les interdisant, tout contrevenant s'exposant à une amende.

CONTROLE DE REPRODUCTION DU « BELLOVISU »

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'ajout, sur toutes les éditions du « Bellovisu » à paraître, de la mention interdisant sa reproduction sans l'autorisation du directeur de publication.

RAPPORT SUR L'ETUDE PATRIMONIALE DU SERVICE D'EAU

Les résultats du diagnostic établi sur le réseau et les équipements du service d'eau dans le cadre de l'étude patrimoniale sont présentés au conseil municipal. Des travaux sont préconisés, tels qu'une deuxième alimentation du château d'eau afin d'assurer l'approvisionnement en cas de rupture de la canalisation actuelle (coût estimé : 750 000 €), un groupe électrogène pour garantir le fonctionnement des pompes, ainsi qu'un programme pluriannuel de travaux sur le réseau.

Le conseil municipal acte que les travaux durant les cinq années à venir porteront sur le remplacement de la canalisation fonte avenue Saint Jean, la rue Charles Tillé (partie sud), la rue Abel Brillault et la rue des écoles ainsi qu'un contrôle de la canalisation PVC à Sèchebecq et la Croix Portillon.

Le niveau d'investissement requis par l'étude de 53 000 € annuels sur 20 ans est actuellement atteint par le seul autofinancement.

ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de location des illuminations avec un module de projection sur la façade de l'Hôtel de Ville, des motifs en traversée de route aux entrées nord et sud ainsi qu'aux voies d'accès à la place, dès lors que des points d'ancrage et d'alimentation électrique le permettent. Quatre motifs dans chaque village compléteront l'ensemble.

DECISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal autorise le virement de crédits du chapitre 23 au chapitre 21 de la section d'investissement pour 28 240,80 €, concernant des travaux de réfection de voirie.

QUESTIONS DIVERSES

Repas des aînés : à la majorité du conseil (1 abstention), il est décidé de proposer uniquement le repas qui sera organisé le dimanche 7 janvier 2018, clôturé avec l'arbre de Noël du personnel communal.

Vœux du maire : ils auront lieu le vendredi 12 janvier 2018, à 19h30.

Conseil d'école : il s'est prononcé très majoritairement pour la semaine de 4 jours (17 voix contre 2) à la rentrée de septembre 2018.

Antenne FREE : les travaux de raccordement se dérouleront en fin d'année 2017.

Un courrier, adressé nominativement par M. Valentin à chacun des élus, sauf le Maire, est remis aux membres présents. Les absents seront invités par mail à venir le retirer en mairie. Monsieur le Maire propose une séance prochaine pour examiner ce courrier et décider de la suite à donner.

Séance levée à 23h40 minutes